



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

CHSCT SD 81 du mardi 7 avril 2020 covid 19

Compte rendu FSU

Compte rendu non exhaustif réalisé par les représentants de la **FSU**.
Comme pour toute réunion du CHSCT, un procès verbal sera élaboré et adopté ultérieurement. Ce compte rendu ne fait pas office de procès verbal de la réunion du CHSCT SD 81 du 7 avril 2020. Il met en lumière les questions que ce sont posés les représentants FSU, les membres représentants du personnels au CHSCT .

La réunion du 7 avril a été organisée en visio-conférence et a duré 2 heures 30.

Présents :

FSU :

- Valérie Clerc (secrétaire CHSCT, titulaire remplaçante 1^{er} degré, circo. de Carmaux),
- Hélène Lopez (titulaire remplaçante 1^{er} degré, circo. d'Albi),
- Joëlle Jalabert (prof. de biotechnologie à la SEP du lycée de la Bordes Basse, Castres)
- Réjane Dragréou (suppléante) (prof. d'école école du centre Castres)

Administration :

- M Bourne Branchu DASEN président du CHSCT,
- Mme Rochette (secrétaire générale)
- M. Miroux secrétaire administratif (dagfi)
- Mme Baillargeat et Benoît Thomasson (conseillers départementaux de prévention)
- Mme Barrau (Inspectrice santé sécurité au travail de l'académie)
- Mme Duloum (Conseillère de prévention académique),
- Mme Georges (médecin de prévention)

UNSA : MV Drouard, V. Marty

FO : H. Magre, C.Robert , L.Delbes (suppléante)

Préambule : **la FSU** s'étonne qu'alors que le recteur avait demandé par deux fois aux DASEN c'est à dire aux présidents des CHSCT de mettre **en place un CHSCT Spécial Départemental**, il ait fallu l'intervention des membres et des syndicats pour que celui-ci ait lieu.

Le DASEN explique que cela est dû entre autre au dernier CHSCT qui était très proche du confinement et dans lequel nous avons fait un point covid 19.

Les représentants du personnels ont mis à jour les questions et les alertes concernant la santé, la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail des personnels de l'éducation nationale au cours de cette crise sanitaire .

Avis :

Au cours de cette réunion, des AVIS ont été soumis au vote par les représentants par de FO et de la **FSU** : ils ont tous été adoptés à l'unanimité par tous les représentants du personnel.

Proposition d'ordre du jour par les membres :

1- Bilan chiffré pour le département du Tarn concernant :

le dispositif accueil d'enfants de soignant.es :

- Quel est le nombre d'élèves accueillis :

Le lundi 16 mars 395 élèves sur le département étaient accueillis presque exclusivement de niveau primaire.

A partir de la mesure de **confinement** : **196** enfants étaient accueillis.

Par la suite : fourchette allant de **60 à 100** enfants.

- Quel est le nombre d'écoles ouvertes accueillant des élèves :

Pendant le temps scolaire : entre 30 et 48 lieux ouverts qui maillent tout le territoire, toutes les circonscriptions. Ce sont surtout des écoles primaires, il a pu arriver que certains collèges ouvrent.

- Y a t-il des zones déficitaires : **non**
- Y a t-il des élèves provenant des écoles ou établissement privés :

Il y a une perméabilité dans les deux sens entre le public et le privé.

- Quel est le nombre de personnels éducation nationale mobilisés :

35 en moyenne (complété par une vingtaine de personnels communaux)

300 volontaires du premier et deuxième degré

- Quel est le nombre d'élèves accueillis pendant les vacances ?

entre 60 et 70.

- Quel est le nombre de personnels éducation nationale mobilisés pendant les vacances ?

un seul intervient, 10 professeurs sont pré-positionnés

Le virus et le personnel :

- Quel est le nombre de collègues touché.es par le virus :

- Quel est le nombre arrêt de travail liés au covid 19 :

Le DASEN souligne qu'il n'a pas l'information et que cela relève du secret médical. L'agent n'a pas à signifier la nature de sa maladie et de ses symptômes même s'il est en arrêt. Ensuite il ne peut s'agir que de suspicion puisque aucun test n'est pratiqué systématiquement pour l'instant. Personne n'a dit qu'il avait été testé.

Prises de contact avec le médecin conseiller technique en cas de suspicion et d'alerte.

→ chers collègues n'hésitez pas à contacter directement la FSU concernant les problèmes rencontrés durant cette période de confinement

Intervention de la FSU Comment se fait-il que contrairement au prescription du **ministère des solidarités et de la santé** les personnels et les parents n'aient pas été informé ? Lorsqu'il y a suspicion de contamination → Il faut absolument diffuser l'information ds les établissements quand une contamination est suspectée et d'autant plus avérée

Cf 24/03/2020 : 4) *Information La présence de cas, possible, probable ou confirmé, doit être annoncée par la hiérarchie aux parents, ainsi qu'à l'ARS, en portant attention à ne pas divulguer des éléments nominatifs concernant la santé d'une personne*

LeRSST

Y a-t-il des **inscriptions** au registre SST ? **5 inscriptions**

Sur quels points portent-ils ? **Sur les 5 inscriptions les personnels vont bien**

→ chers collègues si ce n'est pas le cas, que vous n'avez pas eu de contact en réponse à vos **inscriptions sur le registre** ou si vous n'êtes pas en bonne santé faites le savoir à vos représentants FSU, ou contactez la secrétaire du CHSCT : secretaire.chsct81@ac-toulouse.fr

La FSU souligne le problème de communication : Un collègue a **écrit sur le registre**, il a été **exclu** des personnels volontaires mais n'a pas eu de réponse ou consigne directe → c'est le directeur qui lui a appris sa situation, s'il était allé à l'école directement il aurait pu ne pas avoir l'information . / Est-ce la seule protection que l'on a / d'évincer les personnes qui demandent des protections pour tous ?

DASEN va vérifier l'information selon laquelle l'IEN n'aurait pas pris contact avec l'enseignant.

2-Gestion du risque sanitaire

- Une protection est-elle-proposée aux personnels volontaires ? Si oui, laquelle (gels hydroalcooliques ? Gants ? Masques ? Autre ?)

Et **qui** a fourni ce matériel : employeur ? collectivité territoriale ?

Arrivée de protections ??? : Certains départements (54,44) ont été fournis en masques, qu'en est-il du Tarn ?

La DSDEN a reçu hier la dotation en masques de type chirurgical. Ils sont aujourd'hui distribués dans les lieux d'accueil. Les masques sont accompagnés de rappel des consignes en aucun cas le port de masque ne doit dispenser des gestes barrières qui sont la première protection. Il n'y a pas de dotation en gants ou gel.

→ chers collègues n'hésitez pas à nous contacter , si l'approvisionnement en masques n'est pas effectif.

Avis 1 : Le CHSCT SD 81 exige que, pour les personnels de l'EN intervenants encore dans les écoles et établissements, la DSDEN :

- fournisse des protocoles écrits et clairs concernant les mesures de sécurité à prendre et les mesures à prendre en cas de symptômes du Covid-19 chez un élève (ou sa famille) sa famille ou chez un adulte (ou sa famille). (le document envoyé par l'académie d'Aix-Marseille est intéressant)
 - s'assure que des masques, gants jetables, savon et gel hydro-alcoolique, lunettes de protection, blouses, et essuie-mains à usage unique sont à disposition des personnels.
- Quels moyens sont mis en œuvre pour la désinfection des locaux ? Les collectivités territoriales sont-elles seules dans cette démarche ? Des consignes précises leur ont-elle été données ?

→ chers collègues n'hésitez pas à contacter directement la FSU, si l'approvisionnement en savon et la désinfection des locaux ne sont pas faits sur les lieux d'accueil des enfants .

La DSDEN travaille avec les collectivités territoriales pour le bon approvisionnement des locaux en savon et la désinfection deux fois par jour des lieux d'accueil: surfaces, sanitaires, poignées de porte. Point régulier fait avec la préfète y compris dans les centres d'accueil pendant les vacances. Un contact sera refait à la rentrée.

Avis 3 : Le CHSCT-SD81 demande qu'un rappel soit effectué auprès des collectivités territoriales en matière de désinfection / nettoyage, deux fois par jour, des locaux utilisés pour l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, avec communication aux personnels volontaires des mesures prises.

- L'employeur a-t-il contacté chaque enseignant volontaire pour lui signifier les mesures précises de protection à appliquer ? (par exemple, les collègues savent-ils qu'il est conseillé de changer de vêtements entre la classe et le domicile ?)

Le DASEN ne veut pas sortir des consignes nationales pour éviter de brouiller les informations.

→ chers collègues il nous paraît cependant important de vous conseiller de changer de vêtements en arrivant sur les lieux du travail et en rentrant chez vous.

- L'employeur a-t-il donné aux personnels volontaires une fiche sanitaire détaillée sur les conduites à tenir pour éviter la contamination ?

La FSU souligne qu'il semble plus qu'urgent de diffuser une **fiche sanitaire** sur le modèle de l'académie d'Aix Marseille que le CHSCT A a présenté au cours de la dernière instance)

- La FSU s'inquiète : Le choix des **rotations d'enseignants** volontaires sur la semaine permet, on le comprend un meilleur partage des tâches . Qu'en est-il du risque sanitaire ? Ce fonctionnement multiplie le nombre de personnes encadrant un seul enfant (cela peut aller jusqu'à 6 adultes ou plus par semaine

Réponse du docteur Georges: dans l'hypothèse où il y aurait un cas de contamination il faudrait que l'équipe reste la même.

DASEN: la problématique vient de la longueur de la garde sur la semaine par rapport à une mission inhabituelle, des éléments de rotations pour soutenir les efforts.

La problématique est la même pour la couverture du territoire si on démultiplie trop les lieux, ça multiplie les risques. Il faut limiter, resserrer mais les rotations sont inévitables. On entend la remarque, on s'est posé la question, on va essayer de resserrer

- Rôle de la médecine de prévention dans la surveillance des collègues volontaires sur les écoles ?

Doc Georges: la surveillance systématique des surveillants d'enfants du personnel soignants serait difficile à mettre en place mais eux peuvent se tourner s'ils le désirent vers les services médicaux psychologiques.

→ Chers collègues pensez à contacter le Doc Georges médecin de prévention ou Mme Brillon psychologue du travail si vous avez un souci physique ou psychologique lié au covid 19

- Rôle de la médecine de prévention dans la surveillance des personnels à risque ?

Doc Georges: Les personnels à risque ne doivent pas être volontaires parce qu'on leur demandé de se confiner.

- Y a t-il un dépistage prévu pour les agents les plus exposés ?

Non

- Dans le cas où un personnel volontaire serait malade, comment sera gérée cette maladie par l'employeur : maladie professionnelle ? accident du travail ? En effet, dans le pire des cas, c'est-à-dire en cas de décès, les conséquences pour la famille ne sont pas anodines.

Le DASEN dit ne pas être en mesure de répondre à cela à l'heure actuelle. Par contre, une traçabilité est assurée dans le cadre du service de garde. Dans un cas grave d'infection au covid 19, il faudrait que le décès puisse être imputable au service.

Avis 2 : Le CHSCT-SD 81 demande que les personnels qui mettent leur santé en danger en se portant volontaires ou en se déplaçant sur leur lieu de travail pour assurer la « continuité pédagogique », soient déclarés en accident de service automatiquement en cas de contamination par le virus du covid-19.

Pour l'ensemble des personnels, le code du travail en matière de protection de la santé des salarié.e.s (accidents de service, droit de retrait, obligation de protection par l'employeur, etc.) doit continuer de s'appliquer, y compris en situation de télé-travail.

3-Gestion du risque psychologique

- Quel dispositif est envisagé pour apporter une aide psychologique aux personnels ?

La FSU souligne que certains IEN ont mis à disposition les psychologues de l'En, qu'en est il des différentes circo ?

La FSU demande si les infirmières scolaires et médecins scolaires sont mobilisé.es et dans quel but ? Ex pourquoi ne pas ouvrir une plateforme d'écoute ? (enseignants / élèves)

Et pour information y a t il une écoute organisée pour les élèves ?

Le docteur Badouraly, les infirmières scolaires ont une mission particulière dans des lieux d'accueil et en auront en post-crise.

Mme Rochette: Les psychologues scolaires accompagneront les enfants au retour à l'école. Une cellule psychologique a été mise en place au niveau académique dès le mardi 24 mars. Cette cellule d'écoute regroupe des infirmières, des médecins et assistantes sociales. Il y a eu depuis 1000 appels.

Des questions journalières peuvent être posées au docteur Badourally qui donne des réponses immédiates et ces réponses sont consignées dans un tableau de bord.

Une cellule de la MGEN a été mise en place également au 0 800 10 50 56 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30). Elle propose un espace d'écoute pour l'ensemble des personnels en individuel ou en collectif. Ce numéro est gratuit et confidentiel.

→ Chers collègues vous pouvez obtenir un soutien ou des réponses à vos questions au sujet de la traversée de cette crise par

- le Doc Georges médecin de prévention
- Mme Brillon psychologue du travail
- la MGEN 0 800 10 50 56
- la cellule psychologique de l'académie

- L'employeur a-t-il prévu de permettre un contact privilégié entre les enseignants volontaires sur le terrain et le **médecin de prévention**, afin que celui-ci puisse répondre directement à leurs questions ?

Les personnels peuvent joindre la médecine de prévention et la psychologue du travail.

- La FSU voudrait savoir que deviennent les personnels **administratif de la DSEN** ?

La plupart du personnel est en télétravail. Autorisation de déplacement pour certains, personnel minimum: le DASEN, Madame Rochette, monsieur Miroux . Le chauffeur du DASEN qui a été sollicité ponctuellement pour procéder, par exemple, à la distribution des masques. Les plus vulnérables sont régulièrement contactés.

- La **FSU** pense qu'il faudra envisager de prendre en compte les accidents de travail liés au risque **post traumatique du télé travail**

Avis 4 : Le CHSCT-SD81, constatant :

- la surcharge de travail liée à la fermeture des écoles et établissements scolaires et au travail à distance, à laquelle s'ajoute la nécessaire adaptation individuelle et familiale au confinement, à l'isolement, au télé-travail, au travail intensif sur les outils informatiques
- l'augmentation de certains risques en raison de cette situation (notamment Risques Psycho-Sociaux et Troubles Musculo-Squelettiques)

demande à la DSDEN :

1. de fournir aux personnels concernés une notice les alertant sur ces différents risques.
2. de diffuser à tous les personnels la plaquette produite par la DASE à propos de l'adaptation du poste de travail et des risques liés au travail devant écran.

4- Point sur les conditions de travail des personnels

Continuité pédagogique :

- Nombre de collègues se mettent une **pression** importante pour assurer la continuité pédagogique. Que propose l'administration pour faire **baisser la pression ressentie** par les personnels ?

DASEN : La pression est venue du cadrage à effectuer: poids de charge pour l'enseignant, l'enfant et équilibre sur la semaine.

On reconnaît que les situations personnelles et familiales sont différentes d'un enseignant à l'autre mais en aucun cas il n'a été demandé à tel ou tel prof de rendre des comptes. Un contact avec les IEN et les chefs d'établissement va être pris pour rappeler cela.

Avis 7 : Le CHSCT SD 81 dénonce la communication du ministère annonçant que tout était prêt pour le télétravail alors que rien ne l'était. Les personnels ont dû s'adapter au jour le jour à de nouvelles manières de travailler, à de nouveaux outils.

- Y a-t-il une **homogénéité** des demandes quant à la continuité pédagogique ? (Il y a-t-il l'obligation de faire 1h de visioconférence pour les collègues du second degré en direction de leur classe ? Quelle précaution ?
- Par exemple) →

FSU : Certains établissements demandent que les professeurs organisent une heure par semaine de **visioconférence** avec les élèves. Or la fracture numérique n'est pas une invention et nombreux d'élèves ne possèdent ni d'ordinateur, ni une connexion internet adéquate. De plus autant du côté des professeurs comme des élèves, les conditions familiales ne permettent pas une visioconférence d'une heure (pas de possibilité de s'isoler, ou de laisser les enfants seuls...)

DASEN: pas de modèle prescrit, différents supports et idées ont été utilisés (téléphone, courriel, ENT, CNED, d'autres médias) Il n'y en a pas une à privilégier plus que l'autre. Une attention doit être portée aux élèves qui sont loin du numérique et du milieu éducatif.

La FSU attire l'attention sur le fait que certains enseignants ont utilisé des réseaux sociaux non institutionnels, il faut mettre en garde les enseignants quant à l'exposition des élèves à des intentions malveillantes sur ces réseaux.)

DASEN: Il assure que ces choix ont été faits par certains au début parce qu'ils étaient plus opérants mais qu'il y a maintenant une normalisation des pratiques.

- A-t-on des chiffres sur les pourcentages **d'élèves qui ne sont pas connectés**, qui n'ont pas d'ordinateur ? (influence sur la pression sur les enseignants)
moins de 5 %
- Dans le département la collaboration avec **la poste** est-elle mise en place ? Qui prend en charge le **coût de l'envoi** ?

Réponse du DASEN: l'enseignant envoie par la poste son travail sur format numérique, sur une plateforme. La poste imprime, met sous pli, envoie aux familles avec une enveloppe pré-payée, les familles peuvent retourner le travail fait qui est numérisé et renvoyé par la poste à l'enseignant par voie numérique.

C'est totalement **gratuit** pour les usagers et les établissements scolaires. On est en attente de compléments d'informations mais il est envisagé une mise en place du dispositif à partir du lundi 20 avril.

Avis 8 : Le CHSCT SD81 dénonce que les enseignants aient dû s'équiper, souvent dans l'urgence, en utilisant leur propre denier, pour assurer la continuité pédagogique.

Le chsct-sd81 demande une compensation financière au titre de dépenses exceptionnelles liées à notre travail.

- **DRIVE pédagogique :**

La FSU souligne qu'une demande a été faite aux écoles (d'une la circo) d'organiser ce mercredi une **permanence** pour que les parents qui n'ont pas d'imprimante puissent venir chercher les feuilles de travail imprimées à l'école juste la semaine la plus critique où les médecins insistent sur le fait le plus possible de rester confinés. D'ailleurs dans la dernière FAQ envoyée par le ministère et il était question d'envoi par la poste, non pas de permanence

Il faut que certains **IEN Arrêtent** de demander aux enseignants de venir donner main à la main des doc aux parents

DASEN: la remise en main propre qui avait été faite sur la base du volontariat et avec les mesures de précaution sera remplacée par le dispositif avec la poste.

→ Chers collègues la consigne de confinement est claire, ne vous déplacez pas pour rencontrer des parents ou donner des documents en main propre. N'hésitez pas à contacter la FSU si vous subissez des injonctions contraires.

Avis 5 : Le CHSCT-SD81 considère que, dans cette période, la communication floue et parfois mensongère du ministre de l'Éducation Nationale, l'utilisation du terme « continuité pédagogique », la volonté de faire croire que l'école peut, à distance, poursuivre les mêmes objectifs, exercent une pression nocive sur les personnels, les élèves et les parents. Tout cela au moment où chacun.e a des craintes sérieuses et doit œuvrer pour sa santé et celle de ses proches. Pour les personnels, cette pression anxiogène accentue les risques liés aux conditions de travail actuelles, et notamment les RPS.

Elle constitue une injonction paradoxale : il faudrait maintenir le cadre scolaire, suivre les progressions et les programmes, alors que c'est impossible, renforçant ainsi les risques de souffrance au travail.

Elle a pu pousser certains personnels à prendre des risques inutiles et pousser certain.e.s chef.fe.s de service à demander à leurs subordonné.e.s de prendre des risques inutiles.

Elle a conduit le ministère de l'Éducation Nationale à pousser certaines familles à braver les règles du confinement pour récupérer du travail scolaire, le cadre légal n'étant pas clairement établi.

Le CHSCTD-SD81 demande le respect absolu du confinement et la diffusion d'un écrit clair de la part de l'administration afin de déculpabiliser les personnels et leur éviter la pression psychologique inutile en cette période .

- Collègues en attentes de reconnaissance d'accident de travail ou de maladie professionnelle. Les dossiers sont -ils traités ou gelé ?

Apparemment service fonctionne mais Comment joindre la DPAE ?

Les dossiers sont suivis, plus lentement, mais ils seront traités. La DPAE répond quotidiennement par e.mail pour l'ensemble des services.

5-Question diverses

- Comment « l'après confinement » sera-t-il géré (notamment pour ne pas risquer de « relancer » la pandémie ??)

DASEN: Il est difficile d'apporter une réponse pour l'instant parce que nous ne connaissons pas la stratégie sanitaire de sortie de confinement. Mais la sortie de crise sera anticipée. Il faut y réfléchir d'ici la fin de l'année scolaire. Il faut penser à la ventilation des moyens, à la poursuite des programmes en cas de retour en classe, aux compensations à apporter à ceux qui auront été loin du suivi, à l'orientation des élèves.

Avis 6 : Le CHSCTD-D81 demande le dépistage systématique, comme le préconise l'OMS, de tous les personnels en particulier des personnels volontaires pour accueillir les enfants de soignants. Des porteurs sains peuvent être contagieux et ne pas tester ces personnels contribue à la propagation de la maladie. Et un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité.

- **Examens ?** → Les personnels EN et familles sont en attentes d'infos claires à ce sujet

DASEN: sur le site du ministère il y a une communication évolutive qui va être complétée au fur et à mesure que des décisions seront prises par rapport aux différents examens.

*Avis 9 : Le CHSCT SD 81 demande, au vu des circonstances actuelles liées à une crise sanitaire majeure et conformément à la réglementation en vigueur, Article 60 Modifié par [Décret n°2011-774 du 28 juin 2011 - art. 28](#) , que **le comité soit consulté** sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité.*

La FSU demande si les dossiers d'aides et la commission CDAS (action sociale) seront maintenus

Oui CDAS prévu dans les jours à venir

La FSU: il faudra nécessairement un CHSCT avant la sortie du confinement.

DASEN: Oui, il y en aura peut-être même deux dont un forcément avant la sortie du confinement.

La FSU demande à être destinataire de la fiche du 24 mars sur les conditions d'accueil des enfants de soignants.

Madame Barrau: La DASE est en train de rédiger une documentation sur les risques psychosociaux du travail à domicile.

Mme Dulom: monsieur le Recteur est favorable à un travail lié aux problèmes d'hygiène dans les écoles.

Fin de séance